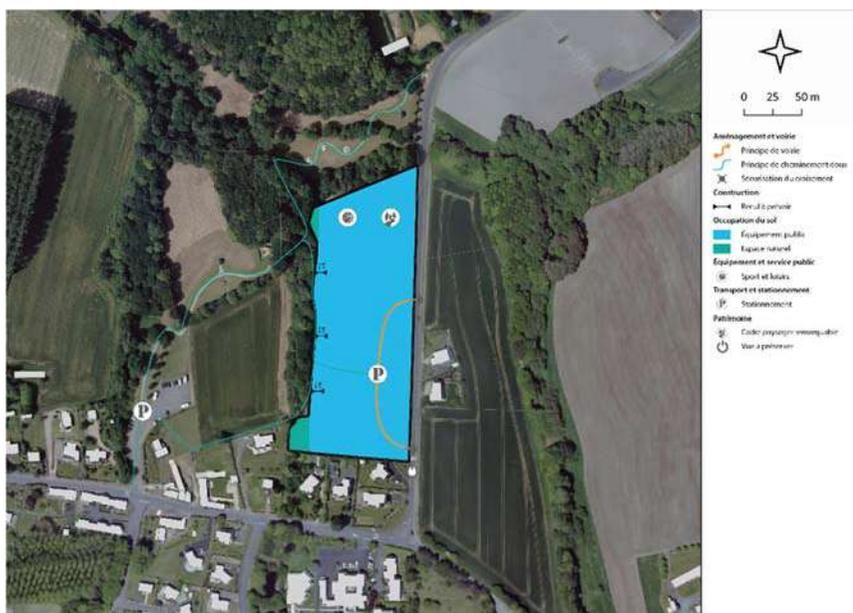


SECTEUR 7. RUE KERGUILLOU



Superficie :	2,10 hectares		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
97%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	3%	Naturel

Prévu pour accueillir un nouvel équipement sportif, les structures et les aménagements prévus ne doivent pas porter atteinte aux éléments naturels situés à l'ouest du terrain. À ce titre, une bande de recul de 15 mètres est à prévoir.

Dans son aménagement, le site doit permettre l'accessibilité de tous les publics et en toute sécurité. En ce sens les entrées/sorties prévues sur la rue de Kerguilou doivent justifier d'une bonne visibilité.

Au vu de la topographie du site, l'insertion paysagère de la future structure doit être soignée. La vue depuis l'entrée d'agglomération doit être au maximum protégée.

L'aménagement du site doit tenir compte du talus existant entre la parcelle et la rue du Colonel Brebant. À ce titre, un seul accès pour véhicules peut permettre de desservir le site. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération. Un accès piéton au nord peut cependant permettre de faciliter la déambulation au sein du site.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.